

**Arrêté temporaire n°25-AT-0165
Portant réglementation du stationnement**

PLACE DU SOMMET

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 16/10/2025 émise par Société BARBARIT demeurant 8 rue Aranjou - l'Epaud Saint-Michel-Mont-Mercure 85700 SEVREMONT représentée par Monsieur Sébastien BARBARIT pour le compte de M MENARD Olivier demeurant SCI OVAQ1, 454 rue du Beugnon 44430 LE LOUROUX BOTTEREAU aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/11/2025 au 21/11/2025 - 6 PLACE DU SOMMET,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 19/11/2025 et jusqu'au 21/11/2025, le stationnement des véhicules est interdit la journée 6 PLACE DU SOMMET. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, M MENARD Olivier.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 21 octobre 2025

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- M MENARD Olivier
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Car du Bocage
- SCOM 85
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Gendarmerie Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre

- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Transport scolaire Pouzauges
- Poste Pouzauges
- Société BARBARIT

ANNEXES:

Demande d'arrêté de police de la circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : CHANIGNY Prénom : David
Dénomination : Société BARBARIS Représenté par : BARBARIS Sébastien
Adresse Numéro : 8 Extension : Nom de la voie : Rue Amandon
25 de L'Épand
Code postal 85700 Localité : SEVREMOUS Pays : France
Téléphone 0251542138 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : tp @ societebarbaris.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SCI OVAQ 1 M. MENARD Prénom : Olivier
Adresse Numéro : 454 Extension : Nom de la voie : Rue du Beugnon
Code postal 44430 Localité : Le Locum Bottaean Pays : FRANCE
Téléphone 0633098477 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ovaq185 @ g.m.a.p. com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 6 Extension : Nom de la voie : Place du Sommet
St Michel Mark Marcoux
Code postal 85700 Localité : SEVREMOUS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Branchement réseaux Eaux Usées
Date prévue de début des travaux : 19 11 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 Date de début de réglementation 19 11 2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : CHAVIGNY Prénom : David
Dénomination : SOCIETE BARBARIT Représenté par : BARBARIT Sébastien
Adresse Numéro : 8 Extension : Nom de la voie : Rue Aranjou
Code postal 85700 Localité : SEVREMONT Pays : France
Téléphone 06 52 34 51 76 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : fp @ societebarbarit.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 16 10 2025
Nom : CHAVIGNY Prénom : David Qualité : Conducteur de Travaux

SOCIETE BARBARIT
Travaux Agricoles & Travaux Publics
8 rue Aranjou - ZI L'Epaul - St Michel M. Maucure
85700 SEVREMONT
Tél. : 02 51 57 21 38
Siret : 334 981 667 00032 - APE 0161Z



Bouclier Eau Usée
Stationnement Interdit